



Association des Membres de l'Ordre
des Palmes Académiques

Section de Loire Atlantique

Le président

Janvier 2019

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

J'ai le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale de l'association

Le samedi 16 mars 2019
au lycée d'Estienne d'Orves à Carquefou
2, esplanade du lycée (GPS : rue de la Mainguais)
à partir de 9 heures

Ordre du jour :

A 9 heures précises : visite du lycée (pour les personnes intéressées)
A partir de 9h30 : émargement

10h-12h30 ; l'assemblée générale

Rapport moral du président : Pascal BICHON

Rapport d'activités du secrétaire : Jacques JOUBERT

Rapport financier du trésorier : Pascal MONSELLIER

Rapport des commissaires aux comptes

Modification du règlement intérieur (comité consultatif porté à 15 membres maximum)

Election de nouveaux membres du bureau et désignation de nouveaux membres du comité consultatif

11h30-12h30 : conférence de Monsieur Jean-Michel DUCOMTE, Président national de la Ligue de l'enseignement sur un thème relatif à la laïcité

A partir de 13 heures : repas amical au restaurant Villa Belle Rive, 12 promenade de Bellevue à Sainte-Luce sur Loire (prix : 30,00 euros)

Trois postes sont disponibles au bureau départemental de l'association. Les candidats doivent se faire connaître à l'avance au président ou au secrétariat. Il en est de même pour les candidats au comité consultatif
--

Cordialement

le Président Pascal BICHON

Merci d'utiliser les bulletins de la feuille jointe pour donner pouvoir si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale et pour réserver votre repas.

ASSEMBLEE GENERALE 2019 DE L'AMOPA

POUVOIR

Je, soussigné, Monsieur, Madame
Demeurant à :

Donne par la présente pouvoir à :

afin de me représenter à l'assemblée générale de l'AMOPA en date du 16 mars 2019

Fait à : le

Signature

IMPORTANT. Vous pouvez adresser votre pouvoir à un membre de l'association nommément désigné si vous savez qu'il assistera à l'assemblée générale, ou bien au secrétariat **21 rue d'Aurelle de Paladines 44000 Nantes** sans mentionner de nom particulier ou de fonction. Notre règlement prévoit en effet que 2 mandats au plus peuvent être pris en compte par participant. Les pouvoirs en notre possession seront distribués aux présents au début de la séance.

FICHE D'INSCRIPTION AU REPAS

À adresser au trésorier Pascal MONSELLIER , **122bis rue du Bois Hardy 44000 NANTES**
avant le 9 mars

Nom téléphone

Nombre de personnes

Joindre un chèque de 30 euros par personne à l'ordre d'AMOPA 44